EXTRAIT
DU JOURNAL
DES SCIENCES ET ARTS.

Mémoire sur les hôpitaux de Paris ; par M. Tenon, Professeur royal de Pathologie, au collége de chirurgie, des académies royales des sciences, de chirurgie, & de la société royale d'agriculture. Imprimés par ordre du roi, avec quinze planches en taille-douce *in*-4°. de 472 pages, avec cet épigraphe.

Ces refuges ouverts aux malheurs des mortels,
Pour la divinité sont les premiers autels.

In-4°, prix à Paris 10 l. 16 broché, dans les départemens, par la poste, 13 liv. 16 s.

S'adresser à l'Imprimerie de la VEDETTE, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N°. 3.

L'ouvrage que nous allons analiser est un de ceux qu'il est utile de rappeller & souvent à la mémoire des amis de l'humanité souffrante. Ce n'est pas un livre éphémère fait pour être présenté à l'imagination rapide qui ne veut trouver que de l'amusement ou une instruction facile ; c'est un traité sur les hôpitaux de Paris, qu'il faudra nécessairement consulter dans tous les lieux, dans tous les temps, toutes les fois que la compassion voudra s'occuper de soulager les infortunés dans leurs maladies.

A.

WELLCOME LIBRARY INSTITUTE

On peut se rappeller qu'à peine monté sur le trône impérial, l'empereur Joseph deux voulut apprendre l'art de gouverner en voyageant; rien ne lui échappoit, il vient à Paris, va à l'hôtel Dieu; cet hospice lui parut si horriblement administré, qu'il en fit ouvertement des reproches très-vifs au roi son beau frère, & à toute la nation: ce fût une leçon pour elle; tout-à-coup on vit éclore une foule de plans pour la construction d'un nouvel hôpital. M. Poyet, Architecte en présenta un à l'académie des sciences, dans lequel il transferoit l'hôtel Dieu, à l'isle des cygnes à l'occident de Paris: l'Académie nomma pour commissaires MM. Lassonne, Tenon, d'Aubenton, Tillet, Bailly, Lavoisier, la Place, d'Arcet, & Coulomb: comme dans toutes les commissions, le travail ne roule que sur un seul membre; M. Tenon, en fût le pivot, & ses confrères en lui en remettant le fardeau, reconnurent qu'il étoit plus en état qu'eux tous de le supporter. M. Bailly qui a joué un rôle si important dans la révolution française, prit la plume; les mémoires de M. Tenon, furent ses materiaux, on sait avec qu'elle magie de stile M. Bailly sçut les présenter, ce fût l'époque de sa gloire, & l'on ne se seroit jamais douté que l'éclat dût en refluer en entier, sur leur véritable auteur, si le modeste académicien qui avoit livré de confiance tous ses travaux à M. Bailly, n'eut pas fait paroître pour toute réclamation, ce volume de mémoires.

Restituons à M. Tenon, toute la gloire qui lui appartient, sans envier à M. Bailly, celle qui lui

a procuré tant d'éclat & de fortune, nous ferons voir que ſans l'ouvrage du premier, celui du ſecond n'eut jamais paru, & néanmoins ils ont procuré à l'un & l'autre des académiciens l'avantage ineſtimable, d'être repréſentans de la nation, l'un en 1789 & l'autre en 1791. M. Tenon ſiégeant actuellement parmi les légiſlateurs de la France.

A peine M. Tenon nommé député par le département de Seine & l'Oiſe, a-t-il été reçu à l'aſſemblée qu'il a été nommé préſident du comité des ſecours: ſes confrères d'une voix unanime lui ont remis la redaction des mémoires & projets ſur les hôpitaux, ſur leſquels l'aſſemblée conſtituante n'avoit jetté aucunes vues, ſans doute faute de temps; eſpêrons que la légiſlature actuelle s'en occupera, & que M. Tenon la mettra à même de prononcer deffinitivement ſur leur nouvelle organiſation. Les mémoires que nous allons parcourir ne peuvent que nous donner les eſpérances les mieux fondées à cet égard.

Pour bien analyſer *les mémoires ſur les hôpitaux de Paris*, nous ne pourrions pas offrir de meilleur extrait que celui qu'en a donné l'académie des ſciences elle même dans ſon rapport du 5 juin 1787. Mais ce ſeroit priver nos lecteurs & nous mêmes du plaiſir de rapporter quelques uns des morceaux intereſſans très multipliés dans l'ouvrage.

Cinq mémoires principaux ſont la baſe de cet ouvrage: les deux premiers ſont hiſtoriques, & préſentent le tableau de ce que l'humanité de nos rois & de nos peres a fait pour venir au ſecours des malades & des indigens: le troiſième & le qua-

trième roulent particulièrement sur l'hôtel-Dieu, & le cinquième est le résultat des observations de M. Tenon, & de ce qu'il conviendroit faire, si l'on vouloit ériger un nouvel hôpital. C'est avec regret que nous sacrifions l'analyse des deux premiers mémoires : l'on voit qu'il y a dans cette capitale 48 hôpitaux, distribués en trois classes, savoir 1ere *classe*, 22, pour les malades: *six d'hommes* : la charité, les convalescens, la maison royale de santé, l'hôpital de Charenton, des gardes françoises, des protestans: *quatre de femmes*, Les hospitalières de la rue Mouffetard, de la place royale, de la rue de la Roquette, de Saint-Mandé : *six pour les deux sexes*. Les hospices du collège de chirurgie, de la paroisse de Saint-Sulpice, de Saint Jacques du haut-Pas, de Saint-Merry, de Saint-André des-Arts ; l'Hôtel-Dieu. *Six* destinés au traitement de certaines maladies. Les hôpitaux de Saint-Louis, Sainte-Anne, Sainte-Reine ou des teigneux, les quinze-Vingts, les Incurables, l'hospice de Vaugirard. *Seconde classe*, six hôpitaux destinés en même-temps à des pauvres malades & à des pauvres valides; les petites Maisons, la Pitié, la Salpétrière, Bicêtre, les Invalides, l'Ecole militaire. *Troisième classe*, vingt hôpitaux pour les pauvres valides dont onze pour les Orphelins; la Trinité, notre Dame de miséricorde, les cent-Filles, la mère-Dieu, orphelines du St-Enfant de Jesus, filature de la paroisse St-Sulpice, hospice de M. de Beaujon, le Saint-Esprit, Enfans-trouvés, de la couche, Enfans-trouvés du faux-bourg Saint-Antoine, maison de l'enfant Jesus, l'Ecole des

Orphelins, deux pour les Viellards, Saint-François de-Sales, Saint-Nom de Jésus ; deux pour les passans, Saint-Anastase, ou Saint-Gervais, Sainte-Catherine. Trois pour les veuves, rue de Saint-Sauveur, du Sentier, & Montmartre : retraites pendant le jour pour les enfans, Sainte-Agnès, la dentelle noire.

Les troisième & quatrième mémoires roulent sur l'Hôtel Dieu ; en lisant ces deux morceaux, nous en convenons, nous sommes très-embarassés sur le parti que nous avons à prendre pour les faire connoître à nos lecteurs, si nous nous livrons à rendre compte des détails, nous ferons comme M. Tenon, nous ne voudrons en omettre aucun & comme lui, nous donnerons le tableau mouvant de cet immense hôpital roulant dans son ensemble : dans ce cas, il faudroit tout copier : nous préférons recueillir quelques observations qui nous ont frappé & rapprocher *le faire* de M. Tenon avec celui de M. Bailly, bien entendu, d'abord, qu'à M. Tenon appartient toute entière l'observation, & que M. Bailly n'a eu que le mérite, (on va le juger,) de retourner les phrases de M. Tenon : ce sont ces deux mémoires qui ont servi de bases au rapport de l'académie.

En parlant de l'Hôtel-Dieu, il étoit impossible de ne pas s'occuper des lits, de la manière dont les malades y sont couchés, & de décrire les inconvéniens sans nombre qui résultent de l'accumulation des malades dans un même lieu de repos. Voyons comme M. Tenon & d'après lui M. Bailly, ont traité le même sujet.

M. Tenon, page 160.

Le lit eſt un moyen direct, & un moyen auxiliaire de guériſon.

Loſqu'on éxamine les lits dans le rapport qu'ils ont avec l'art de guérir, on trouve en eux tantôt un moyen direct & abſolu de guériſon, tantôt un moyen auxiliaire ſans lequel tous les autres ſecours ne réuſſiroient pas, ou ne réuſſiroient que difficilement. Il eſt aiſé de voir que dans les cas de fractures des extrémités inférieures & dans beaucoup d'autres, le lit fait le principal moyen de guériſon; je m'expliquerai à ce ſujet, lorſque je décrirai les différens lits qu'il ſeroit avantageux de procurer aux hôpitaux. Je n'examine préſentement les lits que ſous des rapports généraux & auxiliaires; je veux dire comme moyen de ſecourir l'homme malade, lequel a un beſoin indiſpenſable, *de repos, de ſommeil, d'une chaleur convenable,* qu'il eſt impoſſible d'obtenir dans de grands lits comme ceux de l'Hôtel-Dieu, où l'on couche quatre & ſix perſonnes.

Du lit, conſidéré comme moyen de repos.

L'homme n'a qu'une manière de repoſer ſon corps : c'eſt de mettre tous les muſcles dans un état de relâchement; pour jetter les muſcles dans un état de relâchement, il faut d'une part, que tout le corps ſoit appuyé ſur un plan horiſontal, de l'autre, que les membres ſoient en fléxion.

L'homme debout ſans marcher n'eſt pas en mouvement, mais il eſt en action, car tout le

M. BAILLY. page 22.

Qu'eſt ce qu'un lit en général & ſur tout un lit de malades? C'eſt un lieu de repos pour la nature ſouffrante, & un moyen de ſommeil pour la nature que les ſouffrances ont fatiguée. L'homme n'a qu'une manière de repoſer ſon corps, c'eſt de mettre tous les muſcles deſtinés au mouvement volontaire dans un état de relâchement. Un homme debout ne ſe repoſe point, parce qu'il eſt obligé de ſe main-

poids de ſon corps porte alors ſur ſes pieds; or, il faut pour ſoutenir ce poids, que les muſcles des pieds, des jambes, des cuiſſes, du tronc, du col, de la tête ſoient contractés, & toute contraction de muſcles, eſt une action. La preuve que les muſcles dont je parle ſont en action lorſque l'homme eſt debout, c'eſt que, s'il s'évanouit dans cette poſture, auſſitôt il fléchit & tombe, parce que les muſcles qui le ſoutenoient ſont relâchés durant la ſyncope : or comme toute action eſt un travail, & que le travail fatigue, il s'enſuit que pour obtenir un repos abſolu, il faut jetter les muſcles dans l'inaction, c'eſt-à-dire dans le relâchement.

L'homme aſſis eſt en partie en action, en partie dans le repos, les muſcles de ſes pieds, de ſes jambes & de ſes cuiſſes qui ne ſupportent rien, ſont relâchés & ſe repoſent; mais ceux du tronc, du col & de la tête, ſont contractés & en action. Je parle en ce moment de l'homme aſſis ſur un ſiège ſans doſſier & ſans bras; car s'il eſt ſoutenu par un doſſier & par des bras, les muſcles du tronc, du col & de la tête ſont moins en action. En général l'action des muſcles diminue, ou le repos augmente en proportion de ce qu'on donne au corps un ſupport plus ou moins étendu : ou ce qui revient au même, de ce qu'on met les muſcles plus ou moins dans le cas d'exercer leur action pour le ſupporter; c'eſt ce qui fait que la ſituation horiſontale eſt ſi propre à procurer le repos. Car alors, le corps étendu ſur une ſurface

M. Bailly.

tenir en équilibre & que le poids de son corps portant sur ses pieds, il faut que presque tous les muscles soient en action; les muscles supérieurs pour soutenir le poids, les muscles inférieurs pour le supporter.

L'homme assis, est en partie en action, en partie dans le repos. Les muscles inférieurs sont dans le relâchement; mais ceux du tronc & de la tête sont en action. Pour que le repos soit complet & absolu, il faut que toutes les parties du corps soyent appuyées & supportées de manière que les muscles n'ayent rien à faire pour les soutenir: *c'est pourquoi* la situation horisontale est la plus favorable au repos; *c'est pourquoi* un lit qui cède à la pression du corps & où le corps se moule, repose plus que le coucher d'un plan inflexible.

égale à celle qu'il occupe, chaque point de cette ſurface en ſupporte une certaine portion, ainſi les muſcles ont moins d'action à exercer ; le relâchement eſt plus univerſel, le repos plus complet ; & ſi un lit eſt meilleur pour repoſer qu'une ſurface plane, c'eſt que le corps s'y moulant, y trouve encor plus d'appui que ſur une ſurface plane.

Il faut que le malade ſoit dans un état de flexion

Il ne ſuffit pas qu'un homme ſoit ſupporté par une ſurface plane, pour qu'il puiſſe s'y repoſer de ſes fatigues, il faut de plus, & cela eſt indiſpenſable, que le tronc & les extrémités ſoient tantôt, & le plus ſouvent, dans une flexion modérée ; tantôt dans une autre attitude tenant toujours de la flexion, mais moins conſidérable, parce qu'il doit repoſer ſucceſſivement les différens muſcles. En effet qu'on fixe ſes regards ſur les animaux, durant qu'ils ſe remettent de leurs fatigues, on les trouvera en flexion ſur une ſurface tantôt plane, tantôt excavée, à laquelle ils abandonnent le poids de leurs corps ; le bœuf & le cheval dans les herbages, le chat & le chien dans nos maiſons ont le dos arqué & les jambes repliées, leurs muſcles dans un état de moleſſe & de relâchement.

M. Bailli.

Mais ce n'eſt pas tout ; il faut encor que les membres ſoient fléchis : toute tenſion eſt le réſultat d'une action : il n'y a point de véritable repos ou il y a tenſion. Dans la flexion, les attaches des muſcles ſont rapprochés & leur relâchement eſt augmenté. Il faut que le tronc & les extrémités ſoient alternativement dans cet état de flexion modérée, dans un état qui change de temps en temps en variant les attitudes, pour repoſer ſucceſſivement les différens muſcles. Nul homme n'eſt couché droit dans ſon lit, tous ſes membres ſont fléchis & courbés. Le bœuf & le cheval dans les herbages, le chat & le chien dans nos maiſons ont en dormant le dos arqué, les jambes fléchies & raſſemblées ſous eux, & tous les muſcles dans un état de molleſſe & de relâchement.

Nous ne pouſſerons pas plus loin le rapprochement des deux mémoires, nous pourrions le faire, & partout nous établirions que M. Bailly n'a jamais une idée à lui, qu'il ſe traîne ſervilement ſur les traces de ſon collègue, qu'il le copie, ſe modèle ſur lui, que s'il veut l'abandonner quelquefois, il eſt forcé ſur le champ de revenir à lui. M. Tenon au contraire a une marche ſoutenue & vigoureuſe, il va toujours appuyé de ſes obſervations, de ſon expérience, de ſes vues, toujours nourri d'idées, ſaines, remplies, bien plus faites pour ſatisfaire le lecteur inſtruit, que toute cette enluminure de phraſes qui ont beſoin du fonds des autres pour ſe ſoutenir.

Nous abandonnons le paralelle ſans laiſſer pour cela l'ouvrage de M. Tenon, nous venons de le lire, nous ne pouvons pas tout citer; mais que nos lecteurs liſent attentivement ce traité, ils verront le chirurgien, le phiſicien inſtruit, établir la localité de ſon hôpital ſur la nature de la maladie, ſur le mode de ſon traitement. Un hôpital juſqu'à préſent a été conſidéré par tous ceux qui en ont édifié comme un Caravanſerail, ou chacun doit venir ſouffrir & mourir; malheur au malade, ſi le local n'eſt pas diſpoſé pour ſa maladie, M. Tenon veut que chaque partie d'un hopital, que chaque eſpèce d'hôpital ſoient appropriées aux eſpèces de maladies, au climat, aux productions & &c. &c. que les meubles, les uſtenſiles d'un hopital ſoient diſpoſés pour telle ou telle maladie. L'expérience lui a appris que cette localité influe ſur les malades, ſur la célérité & l'exactitude du ſervice

ſur l'économie & les ſuccès, & comme il veut un hopital pour guérir, il faut bien employer tous les adminicules de la guériſon.

Embarraſſés du choix dans les citations que nous pourrions faire, nous nous contenterons d'indiquer page 74, le traitement de la teigne à l'hôpital Ste. Reine. Page 107, les comparaiſons ſur la mortalité des hôpitaux. Page 201 du traitement de la gale à l'Hôtel-Dieu de Paris. Page 203 des maladies contagieuſes qui ſe contractent moins dans l'âge avancé.

Cauſe de la pulmonie eſt elle contagieuſe? page 205 & 452. Du ſcorbut & de ſes cauſes, page 213 & 448, du traitement des fous, conſtruction de leurs loges, page 243. De la fièvre des accouchées, page 249. De l'opération céſarienne, page 268. Dangers de l'accouchement, page 280. De la gelure, maladie des enfans, page 285, De la convaleſcence, page 434. Des bains dans les hôpitaux, page 444. Du bain de cendres dans l'hydropiſie page 446. Précautions à prendre pour enſevelir les morts, 451. De la fièvre des priſons, page 401. Sur les cauſes des maladies peſtilentielles. Nous allons rapporter le morceau *convaleſcence* qui nous a paru réunir des vues neuves & intéreſſantes.

§ VI.

Des convaleſcens à l'Hôtel-Dieu de Paris.

La convaleſcence eſt un état moyen entre la maladie & la ſanté.

La convaleſcence eſt en quelque ſorte un état moyen entre la maladie & la ſanté. Ce qui man-

que au convaleſcent pour être pleinement rétabli, ſont la force & quelquefois l'agilité.

Avantages à retirer le convaleſcent d'un hôpital.

En lui rendant l'une & l'autre, s'il eſt artiſan, homme de journée, on le met en état de vivre du travail de ſes bras, de ſurveiller ſa famille & de lui procurer les ſecours dont elle a beſoin. Dans les troupes, on le ramène promptement au drapeau; matelot, il retourne plus vîte à bord. Ainſi on accroît la fortune & la force nationales des travaux & de la vigueur de tout convaleſcent retiré à propos d'un Hôpital civil, militaire, ou de marine; en même-temps on diminue le nombre des journées d'Hôpital, on procure des lits pour un ſervice plus étendu, on augmente la ſalubrité des ſalles: ajoutez qu'il eſt eſſentiel d'en ſortir dès que les forces le permettent, afin de prévenir les langueurs, les rechutes & ſouvent la mort de ceux qui s'opiniâtrent à y demeurer.

La convaleſcence a ſa durée naturelle.

Cauſes qui la prolongent.

Toute convaleſcence a ſa durée naturelle, ainſi que la maladie dont elle procède; mais la ſaiſon, le climat, l'aſpect, la ſituation de l'Hôpital, ſa diſtribution, le claſſement & la ſurcharge des malades, la manière dont il eſt gouverné, retardent cette convaleſcence & la prolongent. D'autres conſidérations priſes de l'âge, du ſexe, des abus dans le traitement & le régime, &c, &c, la pro-

longent encore. Ces dernières causes tiennent de plus près que les précédentes à l'art de guérir ; je n'en parlerai point, parce que jusqu'ici je ne m'occupe de la convalescence que relativement au service & à la distribution des Hopitaux, à son influence sur la dépense, ainsi que sur la durée apparente & trompeuse des maladies.

Pour mettre plus d'ordre dans ce que j'ai à dire, je distinguerai les personnes, dont on prend soin dans un Hôpital, en trois classes égales :

Trois classes de personnes, en pleine maladie, sur le déclin du mal, en convalescence.

Celles en pleine maladie : elles sont en général à la diète, c'est-à-dire, au bouillon & à la tisane ;

Celles sur le déclin du mal : on les tient, ou à la soupe, ou au quart, ou au tiers, ou enfin à la demie portion.

Enfin les convalescens : on leur donne la portion entière.

Je ne parlerai point des personnes qui seroient au commencement de leur maladie : on ne va guères à l'Hôtel-Dieu qu'avec répugnance, & que lorsque la maladie est plus ou moins engagée, & souvent sur son déclin.

La journée des convalescens coûte plus que celle des malades.

Il est d'observation que les malades de la première classe, coûtent moins en général que ceux de la seconde, les derniers que les convalescens ; parce qu'ordinairement la médication est moins chère dans les Hôpitaux où les fiévreux dominent,

que l'*alimentation*. Cette remarque eſt eſſentielle, elle aura ſon application.

Dans les Hôpitaux, deux tiers de malades, un tiers de convaleſcens.

On eſtime dans les Hôpitaux deux tiers de malades, un tiers de convaleſcens. Nous avons trouvé, à l'Hôpital de la Charité, que les convaleſcens étoient aux malades comme deux ſont à cinq, & qu'à l'Hoſpice Saint-Sulpice ils ſont comme cinq ſont à dix-huit ; de manière qu'ils ſont un peu plus que le tiers dans le premier, un peu moins dans le ſecond.

Moyens en uſage dans certains Hôpitaux pour abréger la convaleſcence.

Quoi qu'il en ſoit, la convaleſcence eſt le terme où finit la maladie: il ne ſuffit point d'être arrivé au port, il faut encore ne pas y périr. On a uſé à cet effet de diverſes reſſources; je les ai recueillies des Hôpitaux où elles ſe ſont rencontrées, & je vais les rapporter.

Premièrement, on s'eſt appliqué à ſéparer les convaleſcens des malades, ſoit en leur procurant des ſalles particulières, ſoit en les raſſemblant dans un Hôpital uniquement à leur uſage. La première de ces méthodes eſt reçue dans beaucoup d'Hôpitaux.

L'Hôpital des convaleſcens à Paris offre un exemple de la ſeconde. Les motifs de la formation de ces ſortes d'Hôpitaux ſont préſentés dans l'ordonnance du roi, concernant les Hôpitaux militaires, monument éternel de ſageſſe & d'humanité, qu'il importe de conſulter quand on ſe

propoſe d'étudier, de conſtruire & de gouverner des Hôpitaux. Cette ordonnance, pour obvier » à la prolongation des convaleſcences, occa- » ſionnée par la qualité de l'air que l'on reſpire » dans les Hôpitaux, veut qu'on établiſſe, à por- » tée des principaux Hôpitaux militaires, & » ſur-tout de ceux ſitués dans des villes dont » l'air eſt humide, des dépôts de convaleſcens » qui ſeront placés, ſoit dans d'autres villes voi- » ſines ſoit à la campagne dans des lieux dont » l'air ſoit pur & ſalubre».

C'eſt en conſéquence de ces vues & de ces principes, que l'Hôpital militaire de Saint-Jean-d'Angely a été ouvert aux ſoldats des places maritimes voiſines; & l'expérience a prouvé qu'on abrégeoit en effet les convaleſcences, qu'on diminuoit les journées d'Hôpital, & que l'on conſervoit, non ſeulement plus d'hommes, mais d'hommes précieux, car un ſoldat, un matelot faits à l'exercice, ou à la manœuvre, ne ſont remplacés réellement qu'après qu'on a diſciplinés pendant pluſieurs années ceux qui leur ſuccèdent.

Secondement, dans certains Hôpitaux, on a procuré aux convaleſcens des promenoirs de deux eſpèces, les uns en plein air, les autres renfermés: les premiers, pour les jours ſecs & d'une température ſupportable; les ſeconds, pour les jours pluvieux, trop chauds ou trop froids; on en trouve de ces deux eſpèces aux Invalides, aux Incurables, à l'Hôpital des Gardes-françaiſes.

Et attendu que le défaut de force rend le convaleſcent plus frileux; que le froid, ainſi que l'hu-

midité ſont préciſément contraires à la convaleſcence, qu'ils la retardent, la font dégénérer en langueur, qu'ils occaſionnent des rechutes, on a donné, dans quelques Hôpitaux, des habits, veſtes, culottes & bas de laine aux convaleſcens: c'eſt ce qui ſe pratique à l'Hôpital des Gardes-françaiſes, à celui du Saint-Eſprit à Marſeille, à ceux de Plymouth & de Portſmouth.

Le nombre des convaleſcens à l'Hôtel-Dieu, eſt au moins par journée moyenne de 833.

L'Hôtel-Dieu de Paris, à ne conſulter que ſon intérêt particulier, auroit plus à gagner qu'aucun Hôpital, en abrégeant la convaleſcence, en renvoyant ſucceſſivement chaque convaleſcent à meſure que ſes forces le permettent. D'abord parce que les convaleſcens coûtent plus que les malades, enſuite parce qu'en aucun Hôpital, il n'y a autant de convaleſcens; à ne les prendre que pour le tiers des perſonnes qu'on y traite, ils monteroient par journée moyenne à huit cents trente-trois, car le nombre de ſes pauvres s'élève par journée moyenne à deux mille cinq cent. On a des raiſons de croire que leur nombre eſt encore plus fort: mais ſuppoſons-les ſimplement comme un eſt à trois.

Nulles précautions à l'Hôtel-Dieu en faveur des convaleſcens.

Où place-t-on ces huit cent trente-trois convaleſcens? Quel ſoin en prend-t-on? On les raſſemble dans les mêmes ſalles que nous avons vu ſurchargées & de malades, & de toutes ſortes de maladies; dans les mêmes lits ou nous avons re-

marqué qu'il eſt impoſſible de fléchir ſon corps pour céder au vœu de la nature, au ſentiment de la douleur; qu'il eſt impoſſible de ſe retourner, de ſe remettre de ſes langueurs, de ſes fatigues; de dormir, d'obtenir enfin aucun repos, tourmentés par la gale & par une infection qui les agitent encore, ils y ſont au milieu des moribonds & des morts. Leur ſeul promenoir, le pont St. Charles, eſt garni d'étendoirs & de draps humides: c'eſt dans cette humidité malfaiſante, que ſe rendent les convaleſcens, la plupart ſans camiſoles, ſans culottes, ſans bas; encore ce dangereux promenoir eſt-il inſuffiſant pour les hommes durant la belle ſaiſon; ceux d'hiver, il n'en faut point parler, on n'en connoît pas à l'Hôtel-Dieu. Dans les autres Hôpitaux dont nous venons de rendre compte, on a conſulté le climat, la ſaiſon, ce que demande la convaleſcence, on s'eſt procuré des promenoirs ſecs, chauds pour l'hiver; on a donné de bons vêtemens aux convaleſcens, qui ont peu de force, peu de chaleur, ſoit pour les mettre à l'abri des impreſſions du froid, de l'humidité, ſoit pour ne pas laiſſer affoiblir ni éteindre ce peu de chaleur à laquelle eſt attaché le reſte de leur exiſtence.

Les convaleſcentes, encore plus délaiſſées, n'ont plus leur petit Hôpital de la dotation de M. & Mde. Fieubet, il exiſte il eſt vrai, mais il n'eſt plus d'uſage; d'ailleurs il ſeroit d'une foible reſſource, n'ayant jamais eu que quelques lits à offrir. La petite ſalle portée ſur les feuilles diurnes de l'Hôtel-Dieu comme ſalle de convaleſcentes,

eſt placée au troiſiéme étage dans le bâtiment aux vingt ſalles (Voyez Planche X, figure 11 , N.) à l'extrémité de celle Sainte-Monique, deſtinée aux fievreuſes & aux variolées ; elle eſt à côté des variolés, elle renferme quatorze lits ; dont dix à quatre perſonnes, & quatre petits. Il n'y a donc nulle proportion à l'Hôtel-Dieu entre le nombre de ces lits, & celui des femmes & filles convaleſcentes. D'ailleurs on ne ſe perſuade point qu'on oſe raſſembler des convaleſcentes ſur trois ſalles de malades, les approcher des ſalles de variolés, les tenir dans un bâtiment auſſi rempli d'infections, il eſt plus naturel de croire que cette ſalle ne ſert pas aux convaleſcentes. Ainſi il n'y en a point à l'Hôtel-Dieu qui ſoient à leur uſage, comme il eſt certain qu'on ne leur a procuré dans cette maiſon aucun promenoir.

Cependant les ſalles de convaleſcens & de convaleſcentes, ſont indiſpenſables, ſur-tout dans un grand Hôpital. En ſéparant les convaleſcens des malades, on voit mieux, lors du ſervice, à qui doivent ſe rapporter les ſoins les plus eſſentiels ; les malades s'attirent donc la principale attention, ce qui eſt juſte ; les médecins ne riſquent pas d'en oublier dans leurs viſites ; les médicamens, les vivres ſont rendus plus sûrement à ceux auxquels ils ſont deſtinés ; les convaleſcens n'ont plus à redouter les mauvais effets de l'air des lits, des ſalles, des malades : ils ne partagent pas avec ceux-ci leurs vivres ; & comme ils ſont plus agiſſants que ces derniers, ils n'excitent point dans leurs ſalles, un bruit qui pourroit les incom-

moder; intéreſſés à jouir de la portion entière des alimens, ils s'empreſſeront de paſſer aux ſalles de convaleſcence, ce qui produit divers effets, les uns de décharger les ſalles de malades & d'y offrir des lits, les autres de faire mieux juger, de la durée de la convaleſcence, des cauſes qui pourroient la prolonger, des forces de chaque perſonne, du temps & des circonſtances propres à retirer les convaleſcens de l'Hôpital comme guéris & en état de travailler; de fixer enfin l'époque où l'on doit les faire rentrer dans les ſalles de malade, ou les transférer dans d'autres Hôpitaux.

Quatre eſpèces de convaleſcens à l'Hôtel-Dieu.

On ne connoît qu'une eſpèce de convaleſcens dans les Hôpitaux où l'on ne reçoit point de femmes groſſes, ni de maladies contagieuſes : ce ſont les convaleſcens qui ſortent des maladies ordinaires: ceux-là, on peut les raſſembler dans les mêmes ſalles, les faire communiquer aux mêmes promenoirs, avec la ſeule attention de ſéparer les ſexes, ſi l'Hôpital eſt un Hôpital mixte; mais à l'Hôtel-Dieu, indépendamment de cette première eſpèce de convaleſcens & de convaleſcentes, il en eſt de trois autres eſpèces qu'il faut encore tenir ſéparément, ſoit dans leurs ſalles, ſoit dans leurs promenoirs, les filles enceintes & accouchées, les variolés & variolées, les galeux & les galeuſes.

On a été frappé autrefois à l'Hôtel-Dieu, comme nous le ſommes aujourd'hui, de la néceſſité de ſéparer les malades de cette maiſon, d'avec les convaleſcens; de mettre à part les différentes eſpèces de convaleſcens; de l'impoſſibilité de ſa-

tisfaire à ces preſſantes obligations ſur ſon terrain infiniment trop reſſerré. Cet article eſt un point intéreſſant de l'Hôtel-Dieu, il mérite qu'on s'y arrête ; nous y reviendrons, après avoir parlé des attentions à donner aux ſalles de convaleſcens & à leurs promenoirs.

Attentions à donner aux ſalles de convaleſcens.

Les motifs qui obligent à bien vêtir les convaleſcens, engagent à garantir leurs ſalles d'humidité, à les tenir chaudes, moins élevées que celles des malades ; nous ne leur donnerions que quinze pieds d'élévation dans nos climats. Il eſt défendu de fumer dans les lits & dans les ſalles d'Hôpitaux militaires ; ce n'eſt pas ſans de bonnes raiſons.

L'état des convaleſcens exige qu'on les place au rez-de-chauſſée.

Un des grands ſervices à rendre aux convaleſcens, eſt de les mettre à portée de promenoirs, où ils puiſſent reſpirer un air pur, recevoir l'impreſſion des rayons du ſoleil ; objet eſſentiel à la ſuite des grandes maladies des vieillards, & dans le principe de certaines convaleſcences.

On doit tendre, durant la convaleſcence, à relever l'action du cœur, & à multiplier les inſpirations.

La douce chaleur fortifie, en ce qu'elle relève l'action du cœur, celle des artères : les faiſant battre plus ſouvent, les inſpirations deviennent plus fréquentes & plus amples ; on reſpire donc alors une plus grande quantité de cet air qui porte la vie au ſein de l'homme ; & c'eſt par-là principalement que les frictions avec des linges chauds, l'action de maſſer, l'exercice du corps, les alimens,

le vin pur, les amers, dans certains cas l'usage du bain froid, profitent aux convalescens. &c. &c.

Convalescence chirurgicale.

Il est pourtant une autre convalescence que je nommerois volontiers chirurgicale, & qui consiste dans le défaut de jeu des bras, des jambes, ou du tronc, pour avoir été longtemps dans l'inaction sous des bandages un peu serrés. L'action du cœur & de la respiration ne fait rien dans ces cas-ci; on doit s'attacher à surmonter cette convalescence qui rend un homme invalide & à charge aux Hôpitaux aussi longtemps qu'elle subsiste: elle a l'inconvénient d'être en général plus longue que la prémière, elle ne laisse pas d'être fréquente, elle attaque aux uns la jambe, aux autres la cuisse, à ceux-ci le bassin, à ceux-là l'épine du dos: il en est à qui elle affecte les bras. L'exercice rétablit quelquefois le mouvement: on a recours au marcher pour lever les embarras des articulations des jambes; on s'est occupé des moyens d'abréger ceux des autres parties: il y auroit sur cela un travail à faire, qui pourroit être fort utile aux Hôpitaux.

Descendre aux promenoirs par des pentes douces.

On prendra des mesures pour faire descendre aux promenoirs par des pentes douces, & non par des degrés: on n'oubliera point que les personnes qu'ont affoiblies des graves & longues maladies, les paralytiques, ceux qui relèvent des fractures à la jambe ou à la cuisse, ne font guère que traîner le pied lorsqu'ils commencent à marcher.

Attentions à donner aux promenoirs.

Nous préférerions, dans notre climat, un promenoir ſablé, ſans arbres, ſans gazon, à un promenoir avec des arbres & du gazon ou du pavé; nous ne mettrions de pavé que près des murs des ſalles, encore mieux des dalles en pente, afin d'en éloigner l'humidité. On aura, dans ces promenoirs, un angar couvert, qui garantira les convaleſcens des fortes chaleurs du ſoleil; on aura auſſi des auges en pierre pour uriner, répondantes à un regard, avec de l'eau pour les laver.

Quant au promenoir d'hiver, on le tiendra de plein-pied aux ſalles.

Un avantage qu'on tire encore de ces promenoirs, c'eſt que, tandis que les malades les occupent, on fait les lits, on nétoie, on donne de l'air.

Renvoi des convaleſcens.

Deux écueils à éviter.

Le médecin, le chirurgien décident du renvoi des convaleſcens dans les Hôpitaux militaires. On a deux écueils à éviter, lorſqu'on renvoie les convaleſcens d'un Hôpital, celui de compromettre leur ſanté, ſi on les y laiſſe trop ſéjourner, ou celui de les renvoyer avant qu'ils aient la force de faire leur ſervice. L'ordonnance militaire, pour parer à ce double inconvénient, a preſcrit qu'on ne renverroit les convaleſcens qu'après qu'ils auroient été pendant trois ou quatre jours au moins à la portion; & c'eſt en partie pour prévenir les dangers d'un trop long ſéjour aux Hôpitaux, que la même ordonnance a défendu d'employer les ſoldats conva-

lescens comme infirmiers. Mais revenons aux Hôpitaux civils, & sur-tout à l'Hôtel-Dieu.

Les personnes que l'on a traitées dans un Hôpital de malades, doivent en sortir au bout d'un certain temps, afin de faire place à d'autres qui ont droit aux mêmes secours que les premières.

Ces personnes se rapportent à trois classes ; les incurables, celles en qui on découvre une maladie curable, mais qu'on ne doit pas traiter dans l'Hôpital, enfin les convelescens.

Incurables.

Considérations à leur sujet relativement au renvoi.

Les premiers ne sont point admis à l'Hôtel-Dieu, sur le fondement très-sage qu'ils occuperoient trop long-temps des lits qu'on peut employer à traiter un certain nombre de ceux de la seconde classe. Cette règle, en interdisant aux personnes attaquées de maladies incurables, l'entrée de l'Hôtel-Dieu, sembleroit devoir en retrancher ceux dont les maladies auroient pris ce caractère depuis leur admission & après un long séjour. Dans certains Hôpitaux de malades, on est tenu de sortir après un traitement de six mois ; mais pour favoriser cette sortie, il faut que les malades aient un domicile où ils puissent se retirer, ou bien qu'ils soient comme à Rouen, admis en sortant de l'Hôtel-Dieu, à un Hôpital d'incurables. On trouveroit à l'Hôtel-Dieu de Paris un certain nombre de ces incurables qui y resident depuis un temps plus ou moins long. La facilité que l'on a de recevoir

dans cette maiſon, y accroît ſi je ne me trompe, la difficulté des renvois : remarque qui a rapport aux incurables dont on vient de parler, aux perſonnes dont les maladies ſont pluſieurs années à guérir, ainſi qu'aux convaleſcens.

Sorties pour maladies qu'on ne doit pas traiter à l'Hôtel-Dieu.

Quelques perſonnes qui ſortent de l'Hôtel-Dieu en ſortent malades, ou pour retourner chez elles achever leur guériſon, ou pour aller dans un autre Hôpital la terminer, lors même que leur maladie ſeroit de nature à être traitée à l'Hôtel-Dieu. Ce n'eſt point de celles-ci dont je veux parler : je dirai ſeulement que, comme elles ſont entrées & ſorties malades, il ne conviendroit pas de les porter ſur la liſte des guériſons. En ſe comportant avec cette exactitude, on feroit monter encore plus haut à l'Hôtel-Dieu la liſte des morts comparative à celles des guériſons.

Paſſage d'un Hôpital dans un autre.

Quelques perſonnes ſortent de l'Hôtel-Dieu pour ſe faire ſoigner dans d'autres Hôpitaux, de maladies pour leſquelles il n'eſt point de traitement ouvert dans cette maiſon. On renvoie les adultes atteints du mal Américain à Bicêtre, les nourriſſons & les nourrices frappés du même mal à l'Hoſpice de Vaugirard, les teigneux à la Pitié, les teigneuſes à la Salpétrière. On a encore des exemples de paſſages d'un Hôpital à un autre dans ces rapports intéreſſans établis entre l'Hôtel-Dieu & la Salpétrière pour les nourrices & leurs enfans qu'elles allaitent, l'Hôtel-Dieu & les Enfans-trou-

vés de la Couche. C'eſt par toutes ces iſſues préparées à grands fraix, & avec beaucoup d'intelligence, qu'on ſoulage ſans ceſſe cette maiſon, & qu'on en prévient les engorgemens.

Renvoi des convaleſcens difficile à l'Hôtel-Dieu.

Quant au renvoi des convaleſcens de l'Hôtel-Dieu, il eſt un point de la plus grande difficulté comme de la plus grande importance. Tout Hôpital qui reçoit ſes malades, après s'être aſſuré s'ils auront un aſyle lorſqu'ils ſeront guéris, eſt en état de les renvoyer dès qu'ils ſont remis de leurs maladies, ainſi que de leur convaleſcence: la convaleſcence, dans ces fortes maiſons, peut n'avoir de durée que ſa durée naturelle; au contraire à l'Hôtel-Dieu, où l'on reçoit les gens les plus pauvres, ſans domicile, de pays éloignés, nombre de ces perſonnes ne ſortent pas à leur convaleſcence révolue: les unes, parce qu'elles ont loin à ſe rendre pour arriver chez elles, les autres, parce qu'elles ſont ſans ouvrage, ſans aſyle, ſans argent; on les garde donc encore quelques jours par commiſération, & dans l'état actuel des choſes, il ſeroit difficile de s'y refuſer. Ainſi, à l'Hôtel-Dieu la convaleſcence a plus que ſa durée naturelle, diſons-le franchement, elle n'a plus de meſure, & la voilà prolongée par une convaleſcence de commiſération.

Combien de gens pareſſeux, fuyant le travail, s'enveloppant de la foule, ne vont-ils pas, abuſant de cette commiſération, accroître le nombre des convaleſcens à charge à l'Hôtel-Dieu?

Par toutes ces raiſons, la convaleſcence eſt plus longue à l'Hôtel-Dieu, plus chère, plus dangéreuſe; par elle, la durée des maladies paroît plus grande, on a moins de reſſources en lits, &c, &c.

Il étoit impoſſible que des vérités auſſi frappantes ne fuſſent pas ſaiſies; qu'une fois connues, leur extrême importance n'engageât point à venir au ſecours des malades & des convaleſcens. On s'en occupa ſérieuſement au ſiècle dernier: il n'y avoit encore que douze ſalles dans cette maiſon, huit pour les hommes, quatre pour les femmes; ſon emplacement étoit déja trop reſſerré pour donner des ſalles particulières aux convaleſcens, leur procurer l'air pur & les promenoirs néceſſaires. On réſolut de ſéparer les convaleſcens d'avec l'Hôtel-Dieu. Le Cardinal Mazarin lui avoit légué 70,000 liv. pour conſtruire un Hôpital de convaleſcens; un particulier lui avoit donné 100-000 livres livres dans la même vue: on projetta d'abord de l'élever ſur le terrain de l'ancien Prieuré de Saint-Julien-le-Pauvre, entre la rue Galande & la rue de la Bucherie; mais trouvant ſon emplacement trop bas, trop humide, trop reſſerré, on ſe décida pour la rue de Seve, faubourg Saint-Germain, au-delà des Incurables.

Les Bulles d'union du Prieuré de Saint-Julien à l'Hôtel-Dieu, données par le Pape Alexandre VII, ſont du huit mars 1658, la ſentence de fulmination & d'entérinement de ces Bulles, rendue par l'official de Paris, eſt du trois mars 1661: elle porte que « Ces Bulles ſeront exécutées ſelon » leur forme & teneur, & en conſéquence que

« les fruits, profits, revenus & émolumens du-
» dit Prieuré de Saint-Julien-le-Pauvre, seront
» unis, annexés & incorporés à perpétuité audit
» Hôtel-Dieu de Paris, à l'effet d'y être construit
» un Hôpital pour les convalescens dudit Hôtel-
» Dieu

Le projet d'un Hôpital de convalescens plus ample que celui de Saint-Julien-le-Pauvre, d'un Hôpital qu'on se proposoit de mettre dans le faubourg Saint-Germain, fut formé au bureau de de l'Hôtel-Dieu, & appuyé de MM. les Administrateurs. On devoit avoir, dans ce nouvel Hôpital, un département pour les convalescens, un autre pour les convalescentes. Les plans & devis étoient arrêtés & reçus. On est ému de sensibilité & de reconnoissance, lorsqu'on voit que vers la fin du siècle dernier, MM. les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu, toujours occupés du bien des pauvres, ont reconnu eux-mêmes la nécessité de diviser l'Hôtel-Dieu de Paris en deux maisons, l'une pour ses malades, l'autre pour ses convalescens. Nous nous faisons honneur, d'avoir après eux pénétré les motifs sur lesquels ils fondoient cette séparation, senti le besoin de salles particulières & de promenoirs à l'usage des convalescens, & d'avoir compris l'impossibilité de leur en procurer sur le terrain resserré & mal sain de la maison de malades de l'Hôtel-Dieu, impossibilité démontrée dès-lors, encore qu'il ne subsistât que douze salles de malades : mais impossibilité devenue plus grande aujourd'hui qu'elle en contient vingt-cinq.

Nous ne pouvons que regretter de n'avoir pas eu connoiſſance des moyens qu'on devoit mettre en uſage à l'Hôpital des convaleſcens de la rue de Sève pour en retirer les perſonnes qu'on y auroit conduites; car il ne ſuffit pas, comme on peut s'en aſſurer en approfondiſſant ce qui regarde le renvoi des convaleſcens de l'Hôtel-Dieu, de les rétablir, de leur rendre les forces : la plupart dénués d'argent, ayant à regagner leur pays, il conviendroit de leur en faciliter les moyens par des dons proportionnés aux diſtances; d'autres, ſimples journaliers, ou artiſans, n'ont pour ſubſiſter en quittant l'Hôtel-Dieu que le produit de leurs travaux; ſans aſyle, ſans ouvrage, ſans débouché pour s'en procurer, ſans habits ou du moins avec des vetemens qui écartent la confiance, ces infortunés vont être expoſés au riſque de mendier, au danger de ſentir le beſoin, au danger plus grand encore de former de funeſtes aſſociations.

C'eſt en vue de ces conſidérations, que je propoſerois pour les maiſons qui remplaceront l'Hôtel-Dieu, indépendamment des ſalles & des promenoirs à l'uſage des convaleſcens:

1°. D'y ouvrir différens atteliers de travaux;

2°. De permettre à certaines heures & durant un certain nombre de jours, conformément à ce qui ſe pratique aux convaleſcens de la rue du Bacq, de permettre, dis je, à toute perſonne dont la convaleſcence ſeroit aſſurée & parfaite, de ſortir pour aller chez les maîtres ſolliciter de l'ouvrage;

3°. De nommer, pour toutes les maisons de l'Hôtel-Dieu, un seul Inspecteur des convalescens, lequel en prendroit les noms & le signalement : car il est à craindre, si je ne me trompe, que le convalescent qui veut vivre, sans rien faire, aux dépens de la société, en sortant de l'un des quatre Hôpitaux de l'Hôtel-Dieu, où il aura été traité, n'aille se rendre à un autre. Or cet Inspecteur qui assistera aux renvois, qui surveillera les rentrans, assurera une branche du service de l'Hôtel-Dieu qui coûte beaucoup d'hommes & d'argent.

Je n'ai qu'esquissé ce qui regarde les convalescens de l'Hôtel-Dieu : je desire que quelque personne plus instruite, veuille s'en occuper.

Je terminerai par une remarque : les ames honnêtes qui offriroient des secours pour faire sortir de cette maison le convalescent, procureroient des avantages plus grands que ceux qu'on obtiendroit en fondant de nouveaux lits ; ce seroit en quelque sorte aggrandir les Hôpitaux, que d'en prévenir l'engorgement. J'ajouterai enfin qu'il est plus sûr, en retirant un homme guéri de l'Hôtel-Dieu de le conserver à sa famille & à l'état, qu'on n'est certain de sauver le malade qui se rend à cette maison pour y être traité.